



RAPPORT ANNUEL

Commission Intercommunale d'Accessibilité

2018



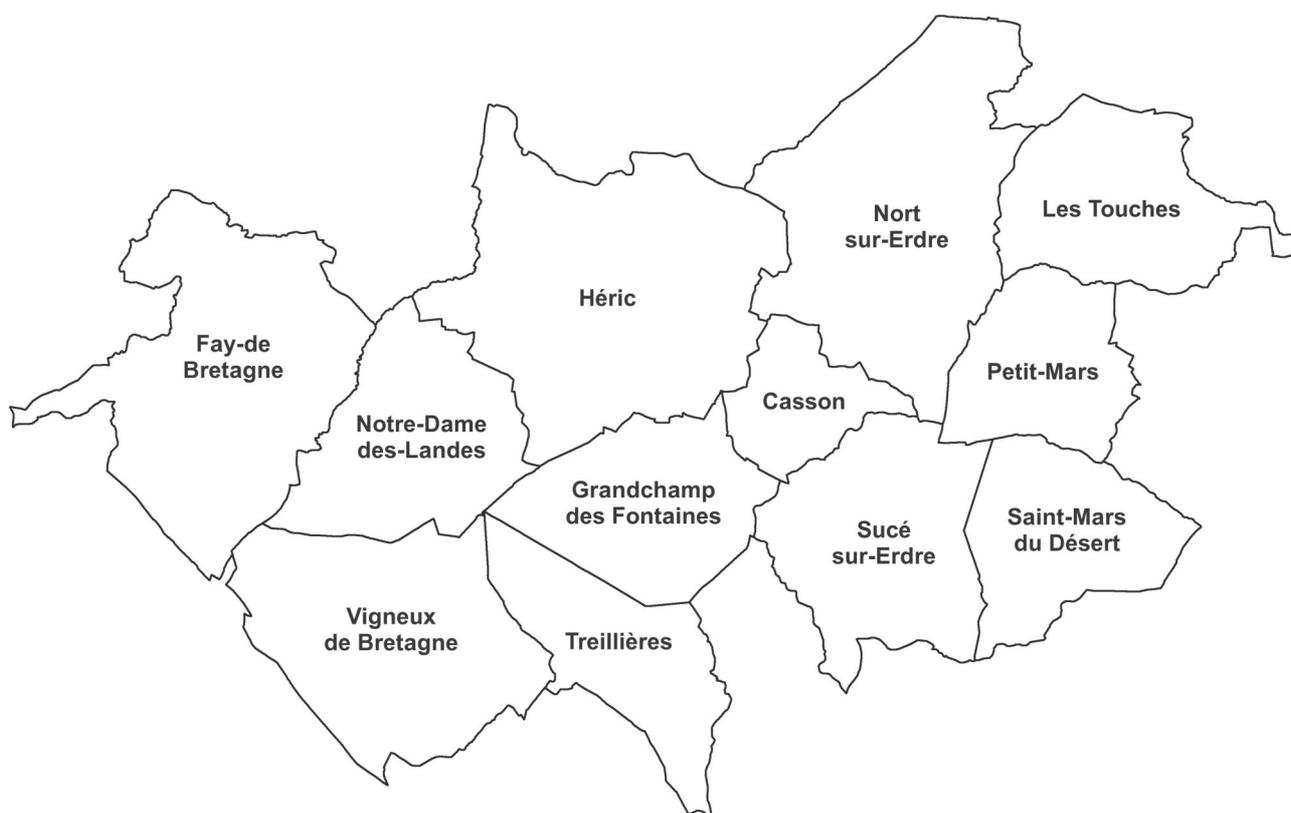
SOMMAIRE

I.	Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité	2
1.	Missions.....	2
2.	Composition.....	2
3.	Fonctionnement.....	2
4.	Les Commissions Communales d'Accessibilité.....	3
II.	Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité en 2018	4
1.	Séances plénières.....	4
2.	Sous-commission Communication.....	4
III.	L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres	5
1.	Voiries et espaces publics.....	5
2.	Etablissements recevant du public.....	5
2.1	Démarche engagée sur le territoire.....	5
2.2	L'Ad'AP de la Communauté de communes.....	6
2.3	La sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés.....	10
2.4	Liste des ERP accessibles.....	11
2.5	Formation.....	11
2.6	Registres d'accessibilité.....	11
3.	Logements accessibles.....	12
4.	Transport.....	14
IV.	Communication – Sensibilisation	16
1.	Semaine de l'accessibilité.....	16
2.	Accessibilité du site internet de la Communauté de communes.....	23
3.	Rapport annuel d'activité 2017.....	23
	Conclusion	24
	Annexes	25

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres regroupe 12 communes pour une population qui s'élève à 60180 habitants (chiffre INSEE applicable au 1^{er} janvier 2018).

Situé en Loire-Atlantique, le territoire d'Erdre et Gesvres se localise en limite nord de l'agglomération nantaise. Il s'agit d'un territoire rural, très attractif et caractérisé par une importante croissance démographique.

Depuis 2008, la Communauté de communes et ces douze communes se sont engagées conjointement dans une démarche solidaire et cohérente pour promouvoir une dynamique d'accessibilité sur le territoire.



I. Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres est créée par la délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2008.

Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la CIAPH devient la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Le conseil communautaire délibère sur cette nouvelle appellation le 6 mai 2015.

1. Missions

Selon l'article 46 de la loi du 11 février 2005, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour mission de :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil de communauté ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Tenir à jour par voie électronique la liste des Etablissements recevant du Public (ERP) situés sur le territoire, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

2. Composition

La commission est composée de 26 membres. Le conseil de communauté a délibéré le 6 mai 2015 sur la nouvelle répartition des sièges de la commission, structurée en deux collèges :

- un collège « Elus » composé de 13 sièges, où la Communauté de communes et les douze communes sont représentées ;
- un collège « Non élus », composé de 13 sièges avec la répartition suivante :
 - 7 sièges pour les associations ou organismes représentant les personnes handicapées et personnes âgées ;
 - 5 sièges pour la société civile ;
 - 1 siège pour les représentants des acteurs économiques.

3. Fonctionnement

La présidence de la commission est assurée par M. Claude LABARRE, Vice-Président en charge de l'action solidaire et sociale à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, et maire de Fay-de-Bretagne.

La coordination générale est assurée par la chargée de mission Accessibilité de la Communauté de communes.

Ses missions sont :

- d'assister la commission dans l'accomplissement de ses missions ;
- d'accompagner la mobilisation communale sur ce sujet, restée pleinement compétente en matière d'accessibilité ;
- d'apporter une vision transversale des actions à engager ;
- d'apporter de l'expertise et des méthodes en matière d'accessibilité aux communes.

Le travail de la commission est organisé autour de plénières et de sous-commissions thématiques.

Les sous-commissions ont pour objectif de faciliter les échanges et d'organiser des réunions spécifiques. En 2015, la commission a décidé de poursuivre les deux sous-commissions « Bâtiment » et « Communication » au regard des chantiers ouverts, et de suspendre la sous-commission « Voirie ». La liste des membres de la sous-commission a été définie en commission le 11 juin 2015 et est présentée en annexe 2.

En 2017, les réunions de la sous-commission « Bâtiment » ont été suspendues. En dehors des ERP d'Erdre et Gesvres, la mise en œuvre de l'accessibilité au sein des bâtiments est réalisée par les communes. Le suivi de la mise en accessibilité des ERP sur le territoire est, quant à lui, maintenant effectué lors des réunions de la commission.

4. Les commissions communales d'accessibilité

Six communes du territoire d'Erdre et Gesvres ont mis en place une Commission Communale d'Accessibilité (CCA) afin de répondre à la réglementation (communes de plus de 5000 habitants) : Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Treillières et Vigneux-de-Bretagne.

Les communes de Fay-de-Bretagne et de Saint-Mars-Du-Désert ont mis en place une commission communale d'accessibilité sur une volonté politique municipale.

Les autres communes abordent la question de l'accessibilité dans leurs commissions voirie et/ou bâtiment. Certaines d'entre elles instaurent un groupe de travail accessibilité en fonction de leurs besoins ou de leurs projets.

Ces commissions ou groupes de travail constituent de véritables structures de pilotage local des enjeux liés à la mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement (bâti, voirie et espaces publics, transport). Lieux privilégiés de concertation et de gouvernance en matière d'accessibilité, elles permettent de coordonner l'action des différents intervenants pour proposer un cadre de vie accessible à tous.

II. Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La commission intercommunale d'accessibilité a poursuivi son activité au travers de trois rencontres en 2018, dont un groupe de travail axé sur la communication et la sensibilisation.

1. Séances plénières

Plénière du 31 mars 2018

- Validation du rapport annuel 2017 ;
- Proposition du plan de charge 2018 ;
- Point de situation sur l'accessibilité des ERP du territoire :
 - Le suivi des Ad'AP communaux et de la Communauté de communes, avec la mise en évidence de quelques réalisations ;
 - Une cartographie représentant la répartition des ERP déclarés accessibles et sous Ad'AP du territoire.
- Semaine de l'accessibilité 2018 : présentation des modalités pratiques.

Plénière du 3 octobre 2018

- Semaine de l'accessibilité : retour sur les actions menées ;
- Point de situation de l'accessibilité des ERP sur le territoire ;
- Point sur les objectifs de la commission (plans d'actions pour l'année 2018 et pour la période 2016-2020).

2. Sous-commission Communication

Réunion du 6 décembre 2018

Cette commission s'est réunie pour travailler sur la mise à jour du contenu de la page « accessibilité » du site internet de la Communauté de Communes.

III. L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres

1. Voirie et espaces publics

La voirie est l'élément essentiel de la chaîne de déplacement car elle est le maillon par lequel passe l'ensemble des usagers.

Concevoir des espaces publics et des voiries accessibles est un objectif partagé et une obligation réglementaire : tout aménagement ou réhabilitation de voirie doit respecter des prescriptions d'accessibilité.

Chaque commune de plus de 1000 habitants doit également élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Les 12 communes du territoire d'Erdre et Gesvres sont restées compétentes en matière de voirie et d'espaces publics. Elles ont toutes élaboré leur PAVE en 2011, avec l'accompagnement d'un bureau d'études. Les plans d'actions sont actuellement mis en œuvre et suivis par chaque commune, en fonction des projets communaux (création, rénovation).

2. Etablissements Recevant du Public

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, etc.) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Tout établissement non conformes aux règles d'accessibilité doit faire d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

2.1. Démarche engagée sur le territoire

Conformément à la réglementation en vigueur, la communauté de communes et les communes du territoire ont réalisé leur diagnostic d'accessibilité en 2013 : 172 établissements ont été diagnostiqués. Suite à la parution de l'ordonnance du 26 septembre 2014, ces diagnostics ont fait l'objet d'une mise à jour en 2015 et chaque collectivité a établi et déposé son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en septembre 2015.

Chaque collectivité est responsable de la bonne exécution de son Ad'AP. Néanmoins, un accompagnement est proposé aux communes par la chargée de mission Accessibilité, une à deux fois par an, en présence du technicien référent et parfois de l' élu en charge de l'accessibilité. Au-delà de faire le point sur l'avancement de leur dossier et répondre à leurs interrogations, ces rencontres permettent de maintenir la dynamique engagée sur le territoire.

En 2018, le travail d'accompagnement et d'information de la chargée de mission Accessibilité a porté essentiellement sur :

- Le bilan à mi-parcours, relatif à la mise en œuvre de l'agenda, à communiquer à la DDTM¹ (pour les agendas d'une durée supérieure à 3 ans) ;
- Les attestations d'achèvement de fin de travaux ;
- Les procédures administratives dématérialisées ;
- Le démarchage agressif et menaçant.

¹ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Le tableau suivant récapitule les caractéristiques des Ad'AP déposé de chaque collectivité et précise les évolutions apportées depuis 2015.

Collectivité	Ad'AP 2015			Evolutions depuis 2015
	Nombre d'ERP concernés	Durée initiale	Montant total prévisionnel des travaux	
Casson	15	6 ans	85990 €	
Fay-de-Bretagne	18	6 ans	516868 €	Durée passée à 4 ans
Grandchamp-des-Fontaines	5	4 ans	1468880 €	
Héric	16	6 ans	351417 €	
Les Touches	9	6 ans	181370 €	
Nort-sur-Erdre	29	6 ans	1425841 €	
Notre-Dame-Des-Landes	10	6 ans	157510 €	
Petit-Mars	12	6 ans	219910 €	Durée passée à 2 ans
Saint-Mars-Du-Désert	12	6 ans	325 270 €	
Sucé-sur-Erdre	20	6 ans	172652 €	
Treillières	21	6 ans	598875 €	
Vigneux-de-Bretagne	16	6 ans	152115 €	
Communauté de communes	6	3 ans	18530 €	

2.2. Ad'AP de la Communauté de communes

Suite à la mise en place d'une délégation de service public en septembre 2017 pour la gestion des équipements aquatiques (Nort-sur-Erdre et Grandchamp-des-Fontaines), le patrimoine de la Communauté de communes compte dorénavant six établissements. Ils sont basés à Grandchamp-des-Fontaines (Parc d'activités de la Grande Haie et en centre bourg) et à Nort-sur-Erdre.



Siège de la Communauté de communes



Bâtiment Direction de l'Aménagement et de l'espace



Hôtel des entreprises



Maison de l'emploi de Nort-sur-Erdre



Maison de l'emploi de Grandchamp-des-Fontaines



Bureaux locatifs de Grandchamp-des-Fontaines

Les travaux d'accessibilité inscrits dans l'Ad'AP concernent ces six bâtiments. Pour mémoire, l'AdAP de la Communauté de communes a été approuvé par la Préfecture le 30 décembre 2015, pour un montant prévisionnel de 18530 €, réparti sur 3 ans.

Les principales actions de mise en accessibilité réalisées en 2018 consistent à la mise en accessibilité des sanitaires (miroirs et patères à hauteur, mises en place de barre de maintien, contraste des poignées et montants de porte...) et des escaliers. Le montant des dépenses s'élève à environ 2000€.

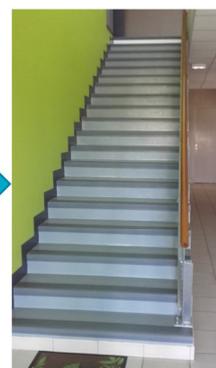
▪ Bâtiment Direction de l'Aménagement et de l'Espace

Accueil	Changement du type de boîte aux lettres (moins encombrante) et positionnement à hauteur accessible.
Sanitaires	Mise en place de barres de maintien. Changement de miroir et porte savon décalé pour mise à hauteur accessible. Mise en place de patères accessibles (entre 0,90 m et 1,30 m).
Escalier	Première et dernière contremarches contrastées.



▪ Hôtel d'Entreprises

Porte vitrée Entrée	Bandes contrastées apposées (2 hauteurs)
Sanitaires	Mise en place de patères accessibles (entre 0,90 m et 1,30 m) Mise en place de barres de maintien
Escalier	Première et dernière contremarches contrastées



▪ Maison de l'emploi de Nort-sur-Erdre

Portes vitrées	Bandes contrastées apposées (2 hauteurs)
Salles de formations, bureaux	Montants de portes contrastés Interrupteurs contrastés
Sanitaires	Mise en place de patères accessibles (entre 0,90 m et 1,30 m) Commandes des chasses d'eau contrastées Miroirs abaissés pour mise à hauteur accessible Montants de portes contrastés
Entrée côté Polyglotte	Poignées de portes contrastées
Petit escalier	Première et dernière contremarches contrastées



▪ Maison de l'emploi de Grandchamp-des-Fontaines

Circulations intérieures, salles de réunions	Interrupteurs contrastés Réparation éclairage pour atteindre niveau de 120 lux + mise en place d'une temporisation
Sanitaires	Interrupteurs contrastés Commandes des chasses d'eau contrastées



- Bureaux locatifs de Grandchamp-des-Fontaines

Escalier	Contremarches de la 1ère et dernière marche contrastées
Porte vitrée Entrée	Bandes contrastées apposées (2 hauteurs)
Entrée/Hall/Circulations	Interrupteurs et commande d'ouverture de porte contrastés
Ascenseur	Signalétique PMR mise en place Boutons poussoirs contrastés
Sanitaires	Commandes des chasses d'eau contrastées



2.3. La sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés

La réglementation prévoit, dans le cadre de l'élaboration des Ad'AP, que les collectivités assurent une communication auprès des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés. L'objectif est de les informer et de les sensibiliser pour déclarer leur accessibilité ou élaborer un Ad'AP (mise en accessibilité leur établissement).

La Communauté de communes et les communes ont assuré plusieurs actions en 2014 et 2015 : réunions d'information, envoi de courriers d'information, articles dans les bulletins communaux-le magazine intercommunal, information sur sites internet et via les commissions d'accessibilité.

En 2016, des actions de sensibilisation ont été menées directement par certains élus communaux, en allant à la rencontre des propriétaires.

Depuis 2017, la sensibilisation a évolué vers une assistance de la chargée de mission Accessibilité auprès des propriétaires d'ERP à la recherche d'informations, orientés par les communes. La majorité des demandes ne nécessitent pas d'expertise technique : elles sont donc traitées directement par la chargée de mission Accessibilité. Pour les questions plus spécifiques, les demandeurs sont orientés vers la permanence du service Bâtiment de la DDTM.

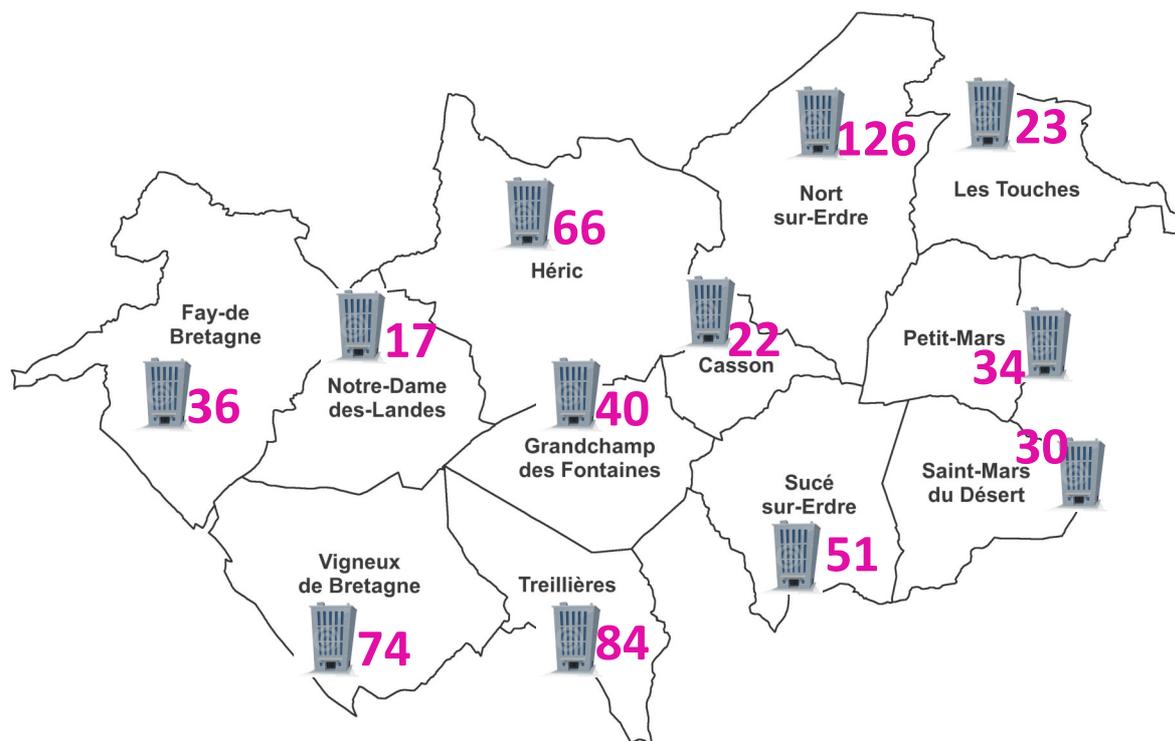
2.4. Liste des ERP accessibles

Dans le cadre de ses missions, la commission intercommunale d'accessibilité doit tenir à jour la liste des ERP accessibles. La chargée de mission Accessibilité est en charge de ce travail et met à disposition les informations aux communes sur demande. Cette liste est établie à partir des données mises en ligne par la DDTM et celles transmises par les communes.

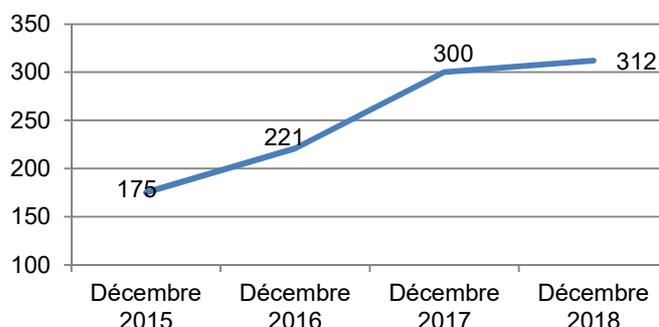
Au 31 décembre 2018, 603 établissements privés et publics sont entrés dans la démarche :

- 312 ont déclaré leur accessibilité ;
- 291 ont déposé un Ad'AP, pour se mettre en conformité.

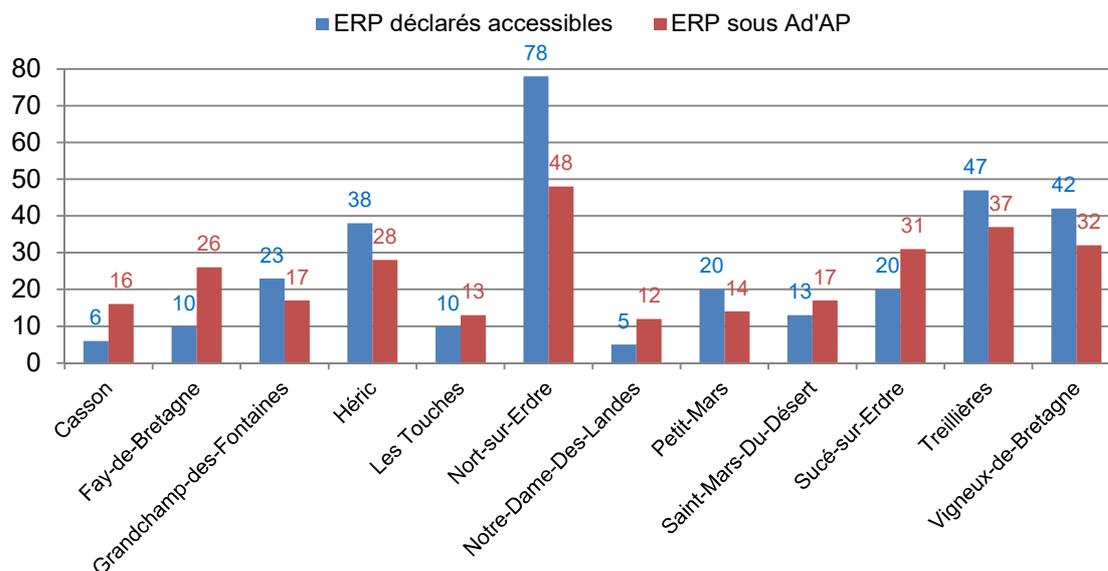
La carte ci-après présente la répartition des établissements privés et publics entrés dans la démarche (déclaration ou mise en accessibilité), au 31 décembre 2018.



Le schéma suivant présente l'évolution des **ERP déclarés accessibles** entre 2015 et 2018 sur le territoire d'Erdre et Gesvres.



Le schéma suivant présente la répartition des ERP déclarés accessibles et sous Ad'AP par commune au 31 décembre 2018.



2.5. Formation

La loi n°2015-988 du 5 août 2015, précise que les employeurs des établissements de la 1ère à la 4ème catégorie doivent mettre en œuvre une formation à l'accueil des personnes handicapées pour leur personnel en contact avec le public (*Art. L 4142-31 du code du travail ; décret d'application : article 3 du Décret n°2007-436 du 25 mars 2007*).

21 agents du territoire ont été formés via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) en 2016. Cette formation est toujours identifiée dans le plan de formation intercommunal revu annuellement, afin de tenir compte des mouvements de personnel au sein de ces établissements.

En 2017, bien que la Communauté de communes ne comporte que des ERP de 5^{ème} catégorie, elle a décidé de sensibiliser les agents d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap, suivant le guide du ministère « bien accueillir les personnes handicapées ». Sept agents, exerçant des missions d'accueil au Siège et dans les Maisons de l'Emploi, ont été sensibilisés par la chargée de mission Accessibilité en janvier 2018.

2.6. Registres d'accessibilité

Un registre d'accessibilité doit être mis en place dans les établissements recevant du public pour le 30 septembre 2017 (Décret 28 mars 2017 relatif au registre d'accessibilité [...] et Arrêté du 19 avril 2017). Cet outil a pour vocation de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées.

Le ministère a mis à disposition un guide d'aide à la constitution du registre d'accessibilité pour les ERP en septembre 2017. Ce guide, accompagnés de documents types a ainsi été transmis aux communes (techniciens et élus référents) pour mise en œuvre.

La Communauté de communes a mis en place ses registres en janvier 2018. Ils ont été présentés aux agents d'accueil lors des sensibilisations sur l'accueil du public en situation de handicap.

3. Logements accessibles

Concernant les logements publics, l'Union Sociale de l'Habitat (USH) et les organismes HLM ont engagé en 2013 une démarche de recensement de l'offre accessible, basée sur une grille commune de critères d'accessibilité.

L'accessibilité évaluée est celle des bâtiments, avant l'entrée dans le logement (topographie, abords, présence/absence de marches, hall d'entrée et parties communes – présence/absence d'ascenseur, largeur et maniabilité des portes).

Les bâtiments livrés après le 1er janvier 2007 sont réputés accessibles par principe, sans visite sur site. Tous les autres programmes ont fait l'objet d'une visite puis d'une « cotation » par les bailleurs sociaux.

Ce travail a ainsi permis de classer le parc de locatifs sociaux de « non accessible » à « totalement accessible » pour personnes en situation de handicap et personnes vieillissantes à mobilité réduite.

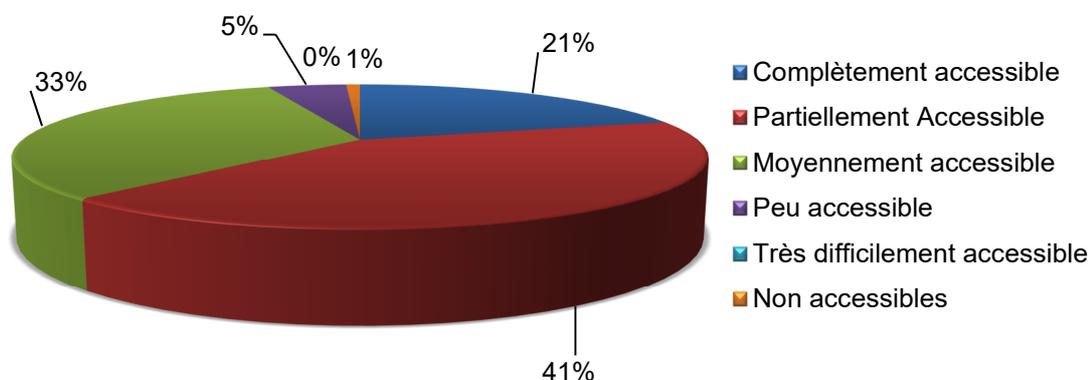
L'USH des Pays-de-la-Loire, en collaboration avec les bailleurs sociaux ont mené un premier recensement sur le territoire en 2014, puis un second en juin 2017. La prochaine mise à jour n'a pas encore été programmée par l'USH et les bailleurs sociaux.

Le parc de logements sociaux d'Erdre et Gesvres est constitué de 1144 logements (données 2017) :

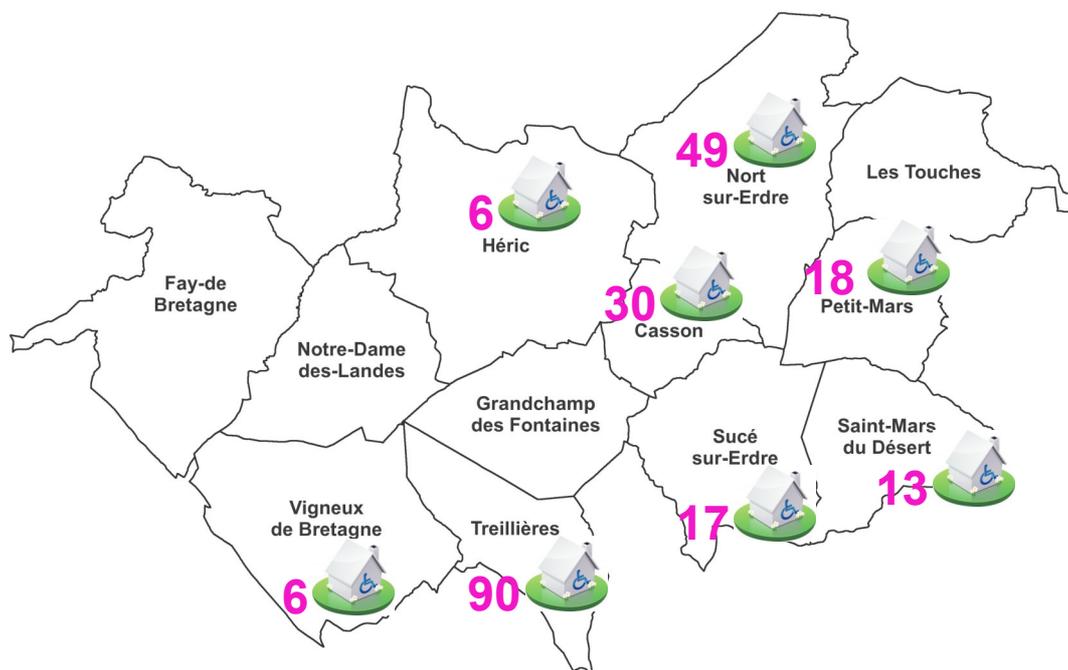
- le graphique n°1 ci-après présente la répartition du niveau d'accessibilité de ces logements sociaux en 2017 ;
- la carte n°2 ci-après présente la répartition des logements sociaux complètement accessibles recensés sur le territoire en 2017.

Concernant les logements privés, une réflexion sera à mener ultérieurement avec la commission sur les modalités du recensement.

Graphique n°1 : Répartition en % du niveau d'accessibilité des logements sociaux recensés d'Erdre et Gesvres en 2017



Carte n°2 : Répartition des logements sociaux **complètement accessibles** recensés en 2017.



4. Transport

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le Conseil Régional est devenue l'autorité organisatrice de transports sur le territoire d'Erdre et Gesvres (auparavant cette compétence appartenait au Conseil Départemental).

Le Conseil Départemental (réseau Lila) avait établi plusieurs schémas, qui sont toujours existants mais n'engageant pas totalement le Conseil Régional :

- Le schéma directeur d'accessibilité (SDA) en 2009,
- Le schéma directeur d'accessibilité programmée (Sd'AP), approuvé le 29 avril 2016 par l'Etat.

Un de leurs objectifs est de rendre les points d'arrêts les plus importants du réseau départemental accessibles aux personnes à mobilité réduites. Le Sd'AP fixe, quant à lui, le calendrier de réalisation des actions.

La Région conduira, quant à elle, en 2019 une étude de mobilité pour définir son futur réseau.

En 2018, 8 quais ont été rendus accessibles sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

- Grandchamp-des-Fontaines : 1 quai - PA l'Erette
- Les Touches : 1 quai - Aire de co-voiturage
- Saint-Mars-Du-Désert : 1 quai - Centre
- Treillières : 1 quai - Ecole Pauline Kergomard
4 quais - Garambeau

Grandchamp-des-Fontaines : Quai PA L'Erette



Treillières : Quai Ecole Pauline Kergomard



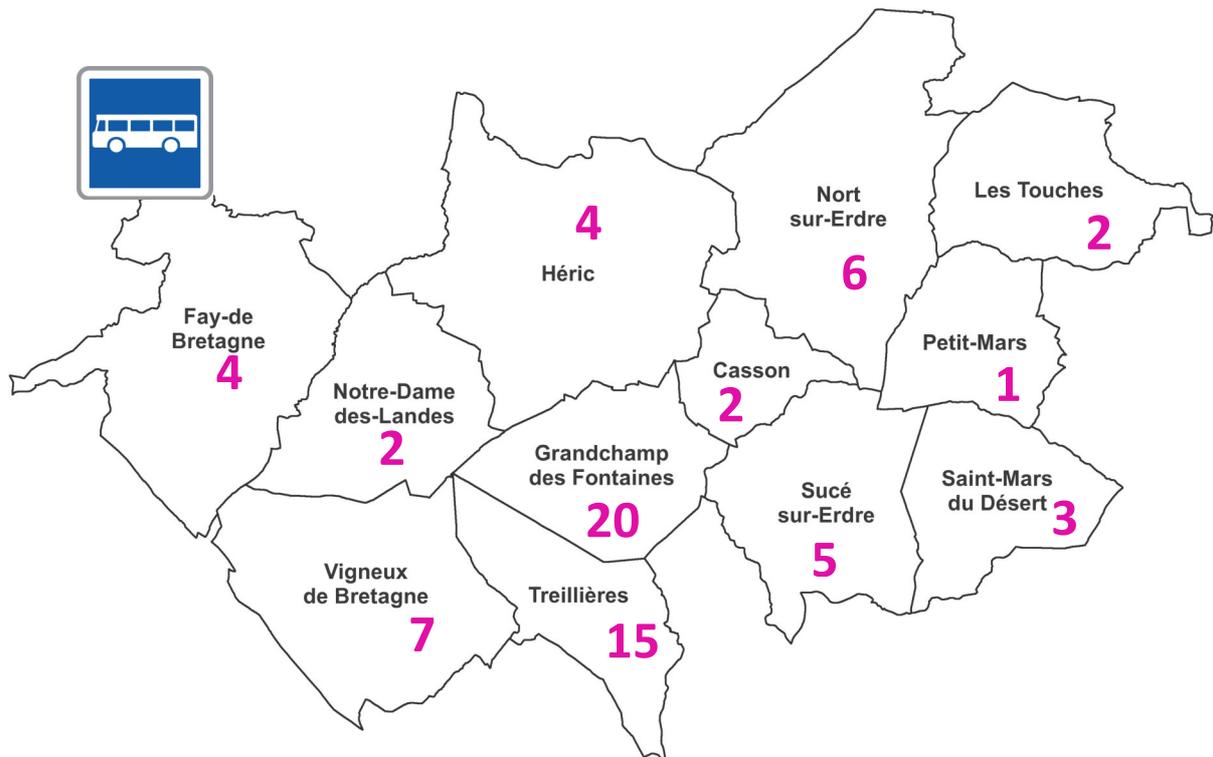
Les Touches : Quai Aire de co-voiturage



Saint-Mars-Du-Désert :
Quai Centre



La carte suivante présente la répartition des 71 quais accessibles sur le territoire en 2018.



IV. Communication - Sensibilisation

Depuis sa mise en place la commission intercommunale d'accessibilité a travaillé sur plusieurs projets, dont certains sont mis en attente et d'autres sont finalisés.

1. Les outils

La commission dispose de plusieurs outils pour informer et sensibiliser le public à l'accessibilité et au handicap.

• Représentations cartographiques

Les cartographies représentant l'accessibilité de la voirie ont été mises en place en 2011 suite à l'élaboration des PAVE communaux.

En 2016, la commission a travaillé sur de nouveaux niveaux d'accessibilité et depuis 2017, le service Système d'Information Géographique (SIG) de la Communauté de communes s'est doté d'un nouvel outil.

Exemple de représentation - Voirie



Légende

PAVE : cheminement

- 1- tous les critères sont conformes
- 2- tous les critères (sauf la pente) sont conformes
- 3- au moins un des critères est non conforme et la pente est conforme
- 4- au moins un des critères est non conforme et la pente est non conforme
- informations non disponibles

PAVE : parking

- P** tous les critères sont conformes
- P** au moins un critère est non conforme
- P** informations non disponibles

PAVE : traversée

- T** tous les critères sont conformes
- T** au moins un critère est non conforme
- T** informations non disponibles

En 2018, la commission a confirmé son souhait de mettre à jour les données d'ici fin 2019, pour les communes volontaires, en y intégrant le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public.

La programmation de cette mise à jour a été arrêtée en décembre 2018, conjointement avec les communes, avec une réalisation qui s'étale jusqu'en novembre 2019.

Commune	Programmation
Casson	Janvier 2019
Fay-De-Bretagne	Septembre 2019
Grandchamp-des-Fontaines	Avril 2019
Héric	Octobre 2019
Les Touches	Février 2019
Petit-Mars	Décembre 2018
Saint-Mars-du-Désert	Mai 2019
Sucé-sur-Erdre	Juin 2019
Treillières	Juillet/Août 2019
Vigneux-de-Bretagne	Mars 2019

• L'outil « Macaron Stationnement Gênant »



Mis en place en 2012 et utilisé par les élus d'Erdre et Gesvres, il a pour objectif de sensibiliser, de manière pédagogique, les automobilistes sur le stationnement gênant. En effet, celui-ci implique des conséquences en termes d'accès et de sécurité en particulier pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

• Guide des manifestations accessibles



Un guide pratique permettant de rendre les manifestations accessibles a été élaboré entre 2013 et 2015. Edité en 2016, il a été ensuite diffusé dans les communes et auprès des associations organisatrices d'évènements du territoire.

2 > Transport et accès au site

> 2.1 // Identifier et proposer des moyens de transport accessibles

Points de vigilance

Niveau 1 : Analyser sur les moyens de transport accessibles, adaptés au territoire. OUI NON CAS OUI

Niveau 2 : Mettre en place d'un système de transport accessible personnalisé. OUI NON CAS OUI

> 2.2 // Aménager les accès et abords du site

Points de vigilance

Niveau 1 : Présence de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite. OUI NON CAS OUI

Niveau 2 : Présence d'un parking accessible (surface adaptée, largeur des allées, présence de marquage au sol, présence de signalisation adaptée). OUI NON CAS OUI

Niveau 3 : Aménagement accessible depuis l'arrêt de transport en commun jusqu'au site. OUI NON CAS OUI

Niveau 4 : Aménagement accessible depuis l'arrêt de transport en commun jusqu'au site. OUI NON CAS OUI

Niveau 5 : Aménagement accessible depuis l'arrêt de transport en commun jusqu'au site. OUI NON CAS OUI

Niveau 6 : Aménagement accessible depuis l'arrêt de transport en commun jusqu'au site. OUI NON CAS OUI

3 > Accueil et déplacements sur le site

> 3.1 // Faciliter la venue sur le site

Points de vigilance

Niveau 1 : Prévoir des facilités particulières pour les accompagnateurs des personnes en situation de handicap. OUI NON CAS OUI

> 3.2 // Accueillir

Points de vigilance

Niveau 1 : L'existence d'un accueil physique ou téléphonique. OUI NON CAS OUI

Niveau 2 : L'existence d'un accueil physique ou téléphonique. OUI NON CAS OUI

Niveau 3 : L'existence d'un accueil physique ou téléphonique. OUI NON CAS OUI

2. Semaine de l'accessibilité 2018

La semaine de l'accessibilité s'est déroulée du 16 au 22 avril 2018. Son objectif était de montrer que des gestes simples peuvent changer la vie de tous. Plusieurs actions ont été menées.

Des actions de sensibilisation dans les écoles

Huit établissements ont répondu favorablement à la proposition de sensibiliser les élèves de CM1-CM2 au handicap et à l'accessibilité. Dix-huit interventions ont été réalisées par les élus communaux (ou représentants) et la chargée de mission Accessibilité. Dans certains établissements, des personnes en situation de handicap sont également intervenues, ce qui a permis aux élèves d'échanger directement avec elles sur des éléments concrets d'accessibilité. Nous remercions Anne NICOT (Les Touches), Emeric MARTIN (Notre-Dame-Des-Landes) et Marc HENOT (Vigneux-de-Bretagne) pour leur participation active.

Pour cette édition 2018, les présentations ont été personnalisées avec des aménagements réalisés au sein des communes. Les élèves ont donc pu échanger et réagir sur ses situations concrètes, à partir de photos de leur commune.

Le bilan est satisfaisant, tant pour les élus que pour les enseignants, qui souhaitent renouveler l'expérience. Les séances sont instructives et s'intègrent tout à fait dans le programme scolaire. 470 élèves y ont participé. Depuis la mise en place de cette action en 2017, ce sont ainsi 870 élèves qui ont été sensibilisés sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Commune	Etablissement	Nombre de classes
Grandchamp-des-Fontaines	Robert Desnos	2
Les Touches	Moulins de Juillet	1
Nort-sur-Erdre	La Sablonnaie	4
Notre-Dame-Des-Landes	Sainte Marie	1
Petit-Mars	Guy de Maupassant	2
Saint-Mars-Du-Désert	George Sand	3
Treillières	Sainte Thérèse	3
Vigneux-de-Bretagne	Charles Perrault	2



Les Moulins de Juillet, Les Touches



Robert Desnos, Grandchamp-des-Fontaines



Sainte-Marie, Notre-Dame-Des-Landes



Guy de Maupassant, Petit-Mars



Charles Perrault, Vigneux-de-Bretagne



Sainte-Thérèse, Treillières

Campagne de sensibilisation axée sur le stationnement gênant

Cette campagne a été menée uniquement par Fay-de-Bretagne, en ciblant les rues principales et les abords des écoles, à l'aide de l'outil « macaron stationnement gênant ». Certaines communes n'y ont pas participé en raison de travaux sur la voie publique notamment.



Communication

• Parution de la presse locale

Plusieurs communes et la communauté de communes ont sollicité la presse pour relayer l'information sur la semaine de l'accessibilité et les animations menées. De nombreux articles sont parus dans la presse, dans les bulletins communaux et sur les réseaux sociaux.

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Des actions pour l'accessibilité

Dominique Thibaud est le responsable de la commission communale d'accessibilité et, à ce titre, il a présenté ce qui allait se passer dans la commune. Pour Grandchamp-des-Fontaines, comme sur les 12 communes d'Erdre et Gesvres, des actions vont être mises en place afin de cerner les points noirs qui pourraient être identifiés. Pour cela, la commune va mettre en place deux actions, la première, le 21 avril l'après-midi avec la visite de tous les sites pour voir leur accessibilité et faire un point général sur ce qui peut être



Dominique Thibaud, Le 22 avril, au vide-grenier

organisé par l'Office municipal culture et solidarité, les membres de la commission rencontreront la population de 10 heures à 16 heures dans le centre bourg. Dans le même temps, elle recueillera les doléances des habitants sur les dysfonctionnements. L'intérêt de ces rencontres sera de venir découvrir les plans d'activités mis en place depuis 2013 avec une étude sur une future intégration de nouveaux sites. La commission est composée d'élus, d'aidés, d'aidés, de parents d'élèves et d'association travaillant dans le monde de

Ces lieux accessibles, difficilement utilisables

Casson – Loin d'être seulement une histoire de handicap, l'accessibilité concerne tout le monde. Cette semaine, elle est passée au crible.

Initiée par la CCEG, la semaine de l'accessibilité permet aux habitants et aux élus de découvrir les difficultés des personnes à mobilité réduite. Et si le public pense généralement « handicap », la réalité s'avère plus nuancée. Maryvonne Gillet, conseillère municipale, et Claudie Houssais, adjointe aux affaires sociales, le constatent régulièrement. « Les gens pensent aux fauteuils roulants, mais lorsqu'on est âgé, avec des grandes poussettes, qu'on marche avec une canne, ou que sa vision est très réduite, des obstacles apparaissent partout. »

Un film projeté ce soir Et si les nouveaux bâtiments sont aux normes, ce n'est pas le cas des anciens édifices. « La bibliothèque a été modifiée, mais l'entrée de l'église, pas encore. Et la mairie n'est pas accessible. La réorganisation du rez-de-chaussée permet de faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite, mais en fauteuil, impossible d'y entrer. Il nous est difficile de faire tout de suite des travaux, alors que la mairie sera revue dans son ensemble. » Car il y a bien sûr, une question de coût, aussi. « Et nous ne souhaitons pas deux entrées, mais

s'inscrivent. L'accueil périscolaire a reçu Laëtitia Geay, éducatrice auprès de jeunes enfants en situation de handicap, pour une découverte du français signé. « Les signes constituent un nouvel accès à l'information, même pour les entendants. Les enfants captent l'information autrement, et c'est même plus facile, parce que les jeux de mains et les mimiques sont notre premier langage », témoigne l'éducatrice. Côté rue, les voitures mal stationnées retiennent l'attention des élus, car si Casson possède un parcours de 3 km en théorie accessible, ce dernier est court-circuité par les véhicules garés sur les trottoirs.

Un rendez-vous est également donné, place Montréal, le samedi matin, pour tester le kit de vieillissement, ainsi que des trajets en fauteuil roulant jusqu'aux commerces. Difficile, même en terrain favorable ! Le film, De toutes nos forces, sera projeté vendredi soir, en présence de Fabien Héraud. L'occasion de rencontrer le jeune acteur, et de découvrir un film emblématique, qui aborde les nombreuses facettes de la vie des personnes handicapées, et de leurs familles.



Vendredi 21 avril. De toutes nos forces

Ils ont découvert le basket en fauteuil

Petit-Mars – Le club de basket a organisé une initiation de basket en fauteuil. Cette animation fait partie de la semaine du handicap, mise en place par la communauté de communes et la commune.

L'idée

Les jeunes se sont prêtés de bonne grâce à l'initiation mise en place par Aurélien Pichou, animateur et entraîneur du Saint-Hubert Basket-Club, section handi-basket, aidé de Yohann Douet, lui-même en situation de handicap.

Après conseils de conduite du fauteuil et rappel de quelques règles du basket, les jeunes sont retournés sur le parquet roués en asort. « C'est physique », entend-on sous les paniers, car bien sûr sur le fauteuil, c'est le haut du corps qui travaille.

Les adultes du club ont montré aussi qu'ils étaient capables de le faire. Chargés de mission pour ce qui concerne l'accessibilité dans le territoire d'Erdre et Gesvres, Mélanie Tardivel La Sire, présente dans la salle, interviendra aussi avec l'adjoint Pascal le Goffé dans l'école Guy-de-Maupassant.

Charlotte et Mélodie ont eu « l'impression d'être handicapées et il faut avoir de la force ». Elles ont pris conscience que cela devait « être compliqué » pour eux de vivre comme cela. Ce jour-là Pauline avait un problème à un genou ; « C'est physique mais c'est proche du basket ». Le



Les jeunes du PMBC ont essayé le basket en fauteuil.

(Desseno, GaePace)

ballon et les autres », mais « c'est bien de découvrir ce qu'ils vivent ». Pour beaucoup, cela a permis de relativiser les petits bobos quotidiens.

La commune se met aux normes

munis. C'est la mise aux normes, en termes d'accessibilité pour les bâtiments communaux relevant du public. Dossiers traités, budget de 230 000 € voté (hors menuis), les élus attendent l'accord de la Direction Régionale de l'Équipement de la Région de la

de seuil, identification visuelle, accès toilettes... devrait commencer avant ou après l'été, mais seront finis en 2019 », assure Pascal le Goffé, adjoint de la commune. La grosse innovation viendra de la création d'un menuisier interne à

LES TOUCHES. Handibasket

Un super-gala humanitaire réussi

Plus de 400 spectateurs étaient au rendez-vous de dimanche, à la salle des sports. Organisé par Les Touches Musicales avec NACLIT basket et SHBC section handi, l'animateur a fait ressortir le capital festif de cette rencontre : « Le public est à fond dans le soutien moral de ces personnes et de leur combat sur la vie ».



Yoann est le fils de Patrick Douet, président de la fanfare locale.

Leçon de vie

« Tout le tissu associatif touchois était représenté », se réjouissait l'adjoint Frédéric Boucault, pour soutenir entre autre Yoann Douet qui a vu sa vie basculer en très peu de temps à cause d'une maladie qui peut se déclarer jusqu'à la trentaine. En effet les handicaps sont de toutes causes : accident de la route,

polio, maladie génétique, accident du travail, etc. Yoann a eu l'opportunité de trouver chez son camarade Éric Le Chaix compagnon en rééducation à l'hôpital Saint-Jacques, un véritable parrain qui a su lui redonner le mo-

ral en l'invitant à entrer au handibasket... Les deux équipes mixtes niveau national qui vont de 22 à 58 ans ont offert une leçon extraordinaire au public touchois.

- Utilisation des supports internes de communication
Suite aux actions menées, l'intercommunalité et certaines communes ont utilisé leur support de communication pour mettre en valeur des initiatives locales et les actions menées sur le territoire.

ACCESSIBILITÉ

Semaine de l'accessibilité

Ne pas avoir accès aux mêmes loisirs, aux mêmes services, aux mêmes lieux publics... c'est ce qui nous rappelle que nous sommes différents. Du 16 au 22 avril, Erdre & Gesvres a organisé la Semaine de l'accessibilité. L'occasion de mettre en avant des initiatives qui au quotidien font tomber les différences et les préjugés.

Parmi les actions réalisées, une campagne de sensibilisation au stationnement gênant : des macarons ont fleuri sur les pare-brises des véhicules gênants la circulation des personnes à mobilité réduite.

Du côté des écoles, des sensibilisations au handicap et à l'accessibilité ont été organisées auprès de 18 classes de CM1 - CM2. Certains élèves ont pu échanger directement avec des personnes en situation de handicap.

La campagne de sensibilisation sur le mobilier urbain a été renouvelée.

D'autres animations à l'initiative des communes ont ponctué cette deuxième semaine de l'accessibilité : démonstration de handibasket sur les communes de Petit-Mars et Les Touches, initiation à la langue des signes à Casson, animation avec le Conseil des Jeunes à Grandchamp-des-Fontaines, tennis de table en fauteuil à Notre-Dame-Des-Landes...



Les enfants de Petit-Mars découvrent le handibasket.

Magazine Interco – Mai 2018 (Erdre et Gesvres)

ACCESSIBILITÉ

Les élèves de Charles Perrault sensibilisés à l'accessibilité



Mercredi 18 avril, les classes de CM1 et CM2 de l'école Charles Perrault ont été sensibilisées à la notion d'accessibilité.

C'est quoi l'accessibilité ? Quels aménagements faudrait-il prévoir pour rendre les lieux accessibles ? Quel comportement devrait-on avoir face à certaines situations ? C'est avec attention et intérêt que les élèves ont écouté l'intervention de Mélanie Tardivel-Lestrat, chargée de mission accessibilité à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres. Dans le cadre de la semaine nationale de l'accessibilité, 18 classes du territoire ont bénéficié d'un temps d'échange et d'apprentissage sur cette thématique. Marc Hénot, habitant de la commune en situation de handicap, et Sandrine Plonéis-Ménager, adjointe aux solidarités, étaient présents pour échanger avec les enfants.

En cours de séance, question : « Est-ce que vos parents peuvent se garer sur une place PMR en vous déposant à l'école, rien qu'une petite minute ? » réponse générale des enfants : « non ! ». Le message semble être bien passé auprès de ces élèves déjà très respectueux des droits des personnes à mobilité réduite. En fin d'intervention, les enfants ont pu poser des questions à Marc Hénot, qui leur a démontré que la faiblesse physique pouvait devenir une véritable force mentale, à l'image des sportifs des Jeux Paralympiques. Une belle leçon de respect, de tolérance et de savoir-être pour ces futurs collégiens.

Le Petit Journal, Vigneux-de-Bretagne, Juin 2018

Sensibilisation à l'accessibilité dans les écoles

Organisée par la Communauté de Communes, les élèves du 3^e cycle des écoles de la commune ont participé à une présentation sur les aménagements destinés aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Chaque commune dispose d'un plan de mise en accessibilité de ses lieux recevant du public et de sa voirie, pour que chacun, quel que soit son handicap, ait accès à tous les services.

Les enfants ont vite intégré les différents logos spécifiques aux handicaps et à la manière de faciliter les déplacements et les démarches des personnes en difficulté motrice, auditive, visuelle ou psychique. Ils sauront dire maintenant



aux adultes qu'il est interdit de se stationner sur les trottoirs, encore moins sur un passage piéton, afin de laisser libre accès à tous, aux fauteuils roulants comme aux poussettes. Les bonnes pratiques s'apprennent jeune !

L'Echo des Fontaines, Grandchamp-des-Fontaines, Juin-Juillet-Août 2018

Sur les réseaux sociaux :

Communauté de Communes Erdre & Gesvres a ajouté 2 photos.
20 avril · 🌐

C'est la semaine de l'accessibilité sur Erdre & Gesvres !
Echanges autour des différents types de handicap avec les CM1/CM2 de l'école Sainte Thérèse à Treillières, avec Catherine CADOU, étue à Treillières en charge de l'accessibilité et en situation de handicap, et séances de basket en fauteuil pour les jeunes du club de basket de Petit-Mars, avec Yoann Douet, joueur en situation de handicap.




👍 J'aime 💬 Commenter

Camille Boceno, Veronique Biguet David, Adeline Rds et 2 autres personnes aiment ça.
1 partage

Ville Grandchamp-des-Fontaines a ajouté 4 photos.
13 mars · 🌐

[Opération de sensibilisation à l'accessibilité auprès des écoles] 📢 🗣️ 📺
Organisée par la Communauté de Communes, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école Robert-Desnos ont participé à une présentation sur les aménagements destinés aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Chaque commune dispose d'un plan de mise en accessibilité de ses lieux recevant du public et de sa voirie, pour que chacun, quel que soit son handicap, est accès à tous les services. Les enfants ont vite intégré les différents logos spécifiques aux handicaps et à la manière de faciliter les déplacements et les démarches des personnes en difficulté moteur, auditive, visuelle ou psychique. Ils sauront dire maintenant aux adultes qu'il est interdit de se stationner sur les trottoirs, encore moins sur un passage piéton, afin de laisser libre accès à tous, aux fauteuils roulants comme aux poussettes. 🚫
Les bonnes pratiques s'apprennent jeune !



- Campagne d'affichage sur le mobilier urbain

Une campagne a été réalisée lors de la semaine de l'accessibilité. Des affiches en format A3 ont été disposées dans les bâtiments communaux.



Cette deuxième semaine de l'accessibilité a été jugée très satisfaisante par la commission, dans la continuité de la première édition. Sa réédition en 2020 a été confirmée lors de la commission du 3 octobre 2018. Elle se déroulera du 1^{er} au 7 avril 2019.

Actions menées par les communes

- Casson

Un atelier « découverte du français signé » a été réalisé par une bénévole lors du temps périscolaire le 18 avril (lecture d'un conte avec les signes). Le vendredi 20 avril, le film « De toutes nos forces » a été projeté, en présence de Fabien Héraud, acteur principal et ex-cassonnais. Le samedi 21 avril, un parcours en fauteuil a été proposé et un kit de vieillissement a été mis à disposition.

- Grandchamp-des-Fontaines

Le vendredi 21 avril, des membres de la Commission Communale d'Accessibilité et de la Commission Travaux ont identifié sur place des actions d'amélioration à engager pour permettre une mobilité plus efficace sur la commune. La liste des actions identifiées sera discutée en Commission Travaux, pour une projection en 2019. Le samedi 22 avril, la commune a profité d'une animation (vide grenier) en centre bourg. Un panneau a été mis en place afin de présenter les photos prises la veille et les plans des rues du bourg permettant la continuité de la circulation piétonne dans le cadre du PAVE.



- Les Touches – Daniel Borie

Une animation et un match handibasket ont eu lieu le dimanche 22 avril avec le basket Club de Saint-Herblain section handisport.

- Notre-Dame-Des-Landes

Une personne hémiplegique est intervenue auprès d'une quinzaine d'adolescents de la Maison des Jeunes pour les sensibiliser au handicap et animer des séances de tennis de table handisport. Les jeunes ont pu également s'exercer au torbal foot (malvoyant) et au handibasket en extérieur.



- Petit-Mars – Pascal Le Grévèse

Le club de basket de Saint-Herblain - section handisport à animer des séances de basket en fauteuil. Après avoir expliqué les règles du jeu et le maniement des fauteuils, les jeunes du club de basket de Petit-Mars et d'autres enfants de la commune ont pu participer à des matchs. Ils ont pu s'approprier les mouvements mais aussi comprendre les difficultés d'être en fauteuil.



3. Accessibilité du site internet de la Communauté de communes

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009, pris en application de la loi de 2005, impose à tous les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales, et des établissements publics qui en dépendent, le respect des règles d'accessibilité fixées par le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (recueil de règles et de bonnes pratiques).

Le service Communication de la Communauté de communes a lancé son nouveau site en mai 2017, qui respecte ses obligations. Les nouveaux sites internet communaux sont progressivement mis en place depuis 2017 : ceux de Fay-de-Bretagne, Casson, Les Touches et Notre-Dame-Des-Landes restent à mettre en ligne.



4. Rapport annuel d'activité 2018

Le rapport annuel d'activité 2018 a été rendu public courant 2018 sur le site internet de la Communauté de communes.

ACCESSIBILITÉ
En parler pour sensibiliser

Faire ses courses, aller à l'école, flâner dans un parc... Si ces actes de la vie quotidienne semblent anodins, ils restent difficiles à réaliser pour beaucoup d'entre nous. Fin avril, la Communauté de Communes et les communes organisaient leur première « **Semaine de l'accessibilité** » pour les personnes à mobilité réduite. Collectivités, écoles, associations, se sont mobilisés pour montrer que des gestes simples peuvent faciliter la vie de tous. Parmi les temps forts, des **interventions en classes**, des **campagnes de sensibilisation** au stationnement gênant et la **mise en lumière d'initiatives d'habitants, d'associations, d'entreprises** qui changent le regard sur le handicap... Opération reconduite en 2018 !

400
CM1-CM2 ont pu bénéficier d'interventions liées au handicap et à l'accessibilité

260 followers
savent l'actualité de la Communauté de Communes sur les réseaux sociaux

811
personnes accompagnées au quotidien par le CUC en 2017

ACCESSIBILITÉ
En parler pour sensibiliser

Faire ses courses, aller à l'école, flâner dans un parc... Si ces actes de la vie quotidienne semblent anodins, ils restent difficiles à réaliser pour beaucoup d'entre nous. Fin avril, la Communauté de Communes et les communes organisaient leur première « **Semaine de l'accessibilité** » pour les personnes à mobilité réduite. Collectivités, écoles, associations, se sont mobilisés pour montrer que des gestes simples peuvent faciliter la vie de tous. Parmi les temps forts, des **interventions en classes**, des **campagnes de sensibilisation** au stationnement gênant et la **mise en lumière d'initiatives d'habitants, d'associations, d'entreprises** qui changent le regard sur le handicap... Opération reconduite en 2018 !

400
CM1-CM2 ont pu bénéficier d'interventions liées au handicap et à l'accessibilité

260 followers
savent l'actualité de la Communauté de Communes sur les réseaux sociaux

811
personnes accompagnées au quotidien par le CUC en 2017

COMMUNICATION
Pour une information toujours plus performante

Un logo revisité, un magazine révisé, un site internet modernisé... pour **mieux vous informer, faire connaître les services, les aides, les projets et faciliter vos démarches**. Grâce à Sépines à renoué ses supports et sa manière de communiquer. Une **action mutualisée avec les communes**, notamment sur la réforme des sites Internet. Le site Internet de votre commune sera lui aussi revu pour mieux répondre à vos attentes. La Communauté de Communes a également fait son année sur les **réseaux sociaux**. Vous êtes plusieurs centaines à vous informer, à liker, à partager, à réagir sur Facebook, Twitter, Instagram... Rejoignez la Communauté !

SÉNIORS
La prévention au cœur de l'action

Selon votre situation familiale, vos choix, votre état de santé, le Centre Local d'Information et de Coordination propose au **plus de 80 ans et à leur entourage** des **accompagnements adaptés et individualisés** en coordonnant les professionnels médico-sociaux du territoire. En 2017, le CUC a mené ses actions de prévention avec des **ateliers et des conférences** sur des thèmes aussi variés que l'alimentation, la mémoire, l'accès aux adresses, la prévention du suicide, le harcèlement, les directives anticipées, les personnes de confiance... Des **animations ouvertes à tous** pour mieux vivre son âge.

Initiation au Handbasket à l'école Sainte Anne de Casson

Conclusion

Le territoire d'Erdre et Gesvres poursuit sa dynamique en matière d'accessibilité, notamment avec la réédition de la semaine de l'accessibilité en 2018. Grâce à la mobilisation des élus, des actions de sensibilisation ont pu être menées sur les douze communes : interventions auprès des élèves de CM1 et CM2, animations handisport (handibasket, tennis de table), découverte de la langue des signes, projection d'un film en lien avec le handicap, présentation de projets communaux en faveur de l'accessibilité, campagnes sur le stationnement gênant, mise en valeur des initiatives locales, ... Cet évènement sera ainsi renouvelé en 2019.

De manière continue, les collectivités travaillent pour améliorer l'accessibilité des voiries et des bâtiments, et répondre à leurs obligations réglementaires, à travers l'exécution de leur PAVE² et de leur Ad'AP³. Décembre 2018 marque la programmation de la mise à jour des cartes représentant les niveaux d'accessibilité des voiries communales et des bâtiments publics pour 2019.

Les actions et réflexions menées par la commission, portées et relayées par les communes, permettent ainsi de construire pas à pas les conditions nécessaires pour que chacun puisse exercer pleinement sa citoyenneté.

La commission remercie également le travail effectué toute l'année par la chargée de mission Accessibilité, Mélanie TARDIVEL-LE STRAT.

Le Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Claude LABARRE

Ce rapport a été présenté et approuvé à l'unanimité en commission intercommunale d'accessibilité lors de la séance du 21 mars 2019, puis en Conseil communautaire le 22 mai 2019 (Annexe 3).

² PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics

³ Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Annexe 2 : Composition de la sous-commission «Communication»

Annexe 3 : Délibération du Conseil Communautaire suite à la présentation du rapport annuel 2018

ANNEXE 1 COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

COLLEGE ELUS : COMMUNES ET CCEG (13 sièges)

CASSON	DEFONTAINE	Claudia
FAY-DE-BRETAGNE	GROUSSOLLE	Françoise
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	THIBAUD	Dominique
HERIC	GIROT	Monique
LES TOUCHES	BORIE	Daniel
NORT-SUR-ERDRE	HOLLIER-LAROUSSE	Cédric
NOTRE-DAME-DES-LANDES	GOUPIL	Myrtille
PETIT-MARS	LE GREVESE	Pascal
SAINT-MARS-DU-DESERT	BOISLEVE	Frédéric
SUCE-SUR-ERDRE	HENRY	Jean-Yves
TREILLIERES	CADOU	Catherine
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	PLONEIS MENAGER	Sandrine
CCEG	LABARRE	Claude

COLLEGE NON ELUS : PERSONNES HANDICAPEES ET AGEES (7 sièges)

APAJH44 - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	TAMIC Marie-Claire	SUCE-SUR-ERDRE
APF - Association des Paralysés de France	RINCE Yvon	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
AFM - Association Française contre les Myopathies	HOUDUSSE Jean-Pierre	SUCE-SUR-ERDRE
Génération Mouvement	LEMASSON Marcel	HERIC
FNATH - Association des accidentés de la vie / FIBROMYALGIE SOS	TOUIN Gaëtane	HERIC
Association Valentin Haüy	MEYER Gérard	VIGNEUX-DE-BRETAGNE
-	-	-

COLLEGE NON ELUS : ASSOCIATIONS D'USAGERS/CDEG (5 sièges)

Conseil de Développement d'Erdre et Gesvres	GAUTREAU Michel	NORT-SUR-ERDRE
	BURCKEL Michel	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
	NICOT Anne	LES TOUCHES
	ROBERT Paul	VIGNEUX-DE-BRETAGNE
MAS DIAPASON	CHAPPEY Franck	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

COLLEGE NON ELUS : ACTEUR ECONOMIQUE (1siège)

Club des entreprises d'Erdre et Gesvres	ALLARD François	
---	-----------------	--

ANNEXE 2 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNICATION

COMPOSITION SOUS-COMMISSION COMMUNICATION

Elu pilote : Daniel Borie

CASSON	DEFONTAINE	Claudia
TREILLIERES	CADOU	Catherine
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	THIBAUD	Dominique
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	PLONEIS MENAGER	Sandrine
LES TOUCHES	BORIE	Daniel
Conseil de Développement d'Erdre et Gesvres	GAUTREAU	Michel
	NICOT	Anne
AFM	HOUDUSSE	Jean-Pierre

ANNEXE 3 Délibération du Conseil Communautaire suite à la présentation du rapport annuel 2018



Département de Loire Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 mai 2019 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 16 mai 2019, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

DÉFONTAINE Claudia, DOUSSET Amaud, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVAUD Jean Pierre, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, DENIS Laurent, LÉRAY Patrick, CHAILLEUX Marie Odile, JOUYARD Jean Pierre, GIROT Monique, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, NAUD Jean Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, SIEBENHUNER Bruno, BESNIER Jean Luc, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régina, ALEXANDRE Maryline, CHARRIER Jean François, ROGER Jean Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean Yves, GUILLEMIN Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORIE Daniel, ROYER Alain, LERAT Yvon, BÉZIER Joseph, LAMIALE Patrick, PLONÉS MÉNAGER Sandrine, PORTIER Joël.

Pouvoirs :

EUZÉMAT Philippe pouvoir à DÉFONTAINE Claudia
BURCKEL Christine pouvoir à OUVRARD François
PROVOST Françoise pouvoir à LEFEUVRE Sylvain
METLAINE Aïcha pouvoir à DAUVÉ Yves
MAINDRON Frédéric pouvoir à LERAT Yvon
NOURRY Barbara pouvoir à ALEXANDRE Maryline
CADDU Catherine pouvoir à ROGER Jean Louis
HENRY Catherine pouvoir à ROYER Alain
RENOUX Emmanuel pouvoir à PORTIER Joël

Absents - Excusés : SARLET Bruno, KOGAN Jean Jacques.

Assistants : GARNIER Dominique-DGS - HOTTIN Françoise-DGA - DESORMEAU Edith-direction générale - BUREAU Axelle-communication - RICHARTE Marlou-MÉNARD Pamela-Développement durable- MÉNARD Philippe-CHEVALLIER Thierry - DAE

DURASSIER Murielle - Trésorière principale.

Secrétaire de séance : Isabelle KHALDI PROVOST

Nombre de membres :
en exercice 45 titulaires
Présents 34 titulaires
Votants 43

RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que la Commission Intercommunale d'Accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, qui demande de transmettre le rapport annuel au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du 21 mars 2019,

Accusé de réception en préfecture 044-24440003-20190522-CONSEIL_01_03- DE Date de transmission : 23/05/2019 Date de réception préfecture : 23/05/2019

DECISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, PREND ACTE du rapport annuel 2018 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité qui sera transmis aux destinataires visés par l'article L. 2143-3 et aux communes d'Erdre & Gesvres.

Le Président,
Yvon LERAT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- In fine que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Acte publié le

23 MAI 2019

